

SOCIÉTÉ DES NATIONS

C.I.C.I.A./I.A./4ème Session/

P.V. 1-5  
(1)(1)COMMISSION INTERNATIONALE DE COOPÉRATION INTELLECTUELLESOUS-COMMISSION DES LETTRES ET DES ARTSQuatrième Session.

Procès-verbal de la première séance,  
tenue le 16 juillet 1927, à 10 heures, sous la présidence de M. DESTREE

-----

Présents: Membres de la Commission:

MM. BAUD-BOVY  
CASARES  
FOCILLON  
JELINEK  
de REYNOLD  
TOESCA  
Mlle VACARESCO  
M. ZALDUMBIDE, remplaçant M. Lugones.

Représentant l'Institut international de Coopération intellectuelle

MM. LUCHAIRE, Directeur  
DUPIERREUX, Chef de la Section des Relations  
Artistiques.

Secrétariat:

MM. DUFOUR-FERONCE, sous-Secrétaire général,  
CPRESCU, Secrétaire de la Commission de  
Coopération intellectuelle.

-----

COMMUNICATION DU SECRÉTAIRE.

Le SECRÉTAIRE communique les lettres suivantes:

1) lettre adressée au Directeur de l'Institut par la Commission Nationale française, contenant certaines recommandations au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts en France sur les œuvres d'art périssables.





2) Lettre du Conseil Communal de Berne, énumérant les titres de cette ville pour être choisie comme siège d'une exposition des arts populaires en 1929.

3) Lettre de la Commission nationale belge au Directeur de l'Institut au sujet de l'exposition d'Anvers, commémorant l'indépendance belge.

Le PRESIDENT fait observer qu'il est inutile que la sous-Commission examine en ce moment la lettre du Gouvernement belge. Quant à la lettre du Conseil Communal de Berne, on pourrait l'examiner au moment de la discussion sur le congrès des arts populaires (point 5 de l'Ordre du jour).

RAPPORT DE L'INSTITUT SUR LE TRAVAIL DE LA SECTION DES RELATIONS ARTISTIQUES.

Le DIRECTEUR prie la sous-Commission d'entendre sur ce sujet M. Dupierreux.

La sous-Commission prend acte du rapport de l'Institut ainsi que des commentaires et des explications données par M. Dupierreux.

RAPPORT DE L'INSTITUT SUR LES PROBLEMES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE EN MATIERE DE THEATRE.

M. DUPIERREUX, commentant le rapport de l'Institut, déclare que le point le plus frappant au sujet du théâtre est son déclin en tant qu'industrie et peut-être également comme art depuis la fin de la guerre. Il s'est produit un changement manifeste dans le goût non seulement du grand public, mais aussi du public intellectuel, tandis que d'un autre côté, le cinéma s'est révélé comme un rival très dangereux.

L'Institut soumet à la sous-Commission les trois questions suivantes: 1) Doit-il continuer ses recherches et doit-il en publier les résultats? 2) Doit-il élaborer un programme spécial



de collaboration avec le Bureau international du Travail pour l'utilisation des loisirs des travailleurs pour la création de théâtres de travailleurs? 3) Est-il désirable d'étudier les possibilités éventuelles et l'opportunité d'une exposition internationale des arts du théâtre ?

M. de REYNOLD se demande si pour le moment la Section des Arts est pourvue d'une organisation suffisante pour entreprendre de nouvelles enquêtes qui semblent devoir la mener assez loin. L'extension du champ d'enquête de la Section pourrait être aux dépens de la profondeur de ces recherches.

M. LUCHAIRE déclare qu'étant donné la modicité de ses ressources, l'Institut est obligé d'accepter les observations de M. de Reynold.

M. JELINEK pense qu'une exposition des arts du théâtre aurait plutôt tendance à encourager le goût pour le cinéma plutôt que le goût pour le côté littéraire de la production théâtrale. Quant à une organisation internationale, il attire l'attention sur l'importance du travail réalisé par des compagnies d'amateurs.

Le PRESIDENT présente les projets suivants de résolution qui sont adoptés en première lecture :

- I. "La sous-Commission, après avoir pris connaissance du rapport de l'Institut sur cette question, sous réserves des possibilités ultérieures de l'Institut, souhaite que la Section complète son information et précise ses points de vue de façon à publier éventuellement en 1928 un cahier sur la question. Ce cahier sera soumis à l'approbation de M. Jelinok.  
Elle examinera l'opportunité et la possibilité d'une exposition internationale des arts du théâtre.
- II. Dans l'examen des loisirs ouvriers, à poursuivre avec le Bureau international du Travail, une attention particulière devra être accordée au théâtre."



RAPPORT DE L'INSTITUT SUR LA QUESTION DES DROITS D'AUTEUR ET  
LEUR EXTENSION.

Le PRESIDENT explique que la sous-Commission des droits intellectuels a pris une résolution sous réserve de l'approbation de la sous-Commission des Arts et des Lettres. Si la sous-Commission est d'accord, on pourrait amender cette résolution de manière à la présenter comme un projet commun des deux sous-Commissions.

La résolution suivante est approuvée sous réserve de certaines modifications de points de détail, en seconde lecture, à la séance du 18 juillet :

"La Sous-Commission des Droits Intellectuels, et la Sous-Commission des Lettres et des Arts,

Après avoir examiné les deux rapports de l'Institut sur le droit d'auteur en général et spécialement sur le droit de suite, droit au respect et domaine public payant,

les approuvent dans leurs grandes lignes et les transmettent à la Commission internationale de Coopération Intellectuelle avec le vœu de les voir publiés dans les cahiers de l'Institut pour une large diffusion aux intéressés, et notamment aux membres de la Conférence diplomatique de Rome.

Les sous-Commissions ont appris avec satisfaction que l'Institut avait invité à se faire représenter à cette Conférence de Rome. Elles estiment qu'il y a lieu de répondre à cette invitation et tout en laissant aux représentants de l'Institut la latitude de défendre les idées exprimées dans les rapports, les engagent à porter leur effort sur les points suivants:

1° Uniformisation internationale de la durée du droit d'auteur à 50 ans postmortem auctoris;

2° Suppression des réserves nationales à la Convention de Berne;

3° Assimilation des oeuvres d'art appliqué aux oeuvres d'art proprement dites;

4° Recommandation pour l'introduction dans les législations nationales du droit de suite, du droit au respect, du domaine public payant".

RAPPORT DE L'INSTITUT SUR DES RECOMMANDATIONS DES CONGRES INTERNATIONAUX SUSCEPTIBLES D'ABOUTIR A UNE TACHE SUPPLEMENTAIRE POUR L'INSTITUT

M. LUCHAIRE explique qu'avec ses ressources actuelles, l'Institut est dans l'impossibilité d'envisager de nouveaux travaux, il n'a donc pas présenté de rapport sur ce point de l'ordre du jour.



- 5 -

OFFICE INTERNATIONAL DES MUSEESOrganisation de l'Office.

M. DUPIERREUX présente le rapport de l'Institut en insistant spécialement sur les règlements. La composition de la Commission de gestion est terminée maintenant, à l'exception de trois membres; M. Schmidt Daegener du Musée d'Amsterdam, a décliné en raison de ses occupations, <sup>l'offre</sup> / de participer à cette Commission; M. Parvan (Roumanie) est mort et il faudrait le remplacer; on n'a pas encore désigné le membre britannique.

M. FOCILLON a des raisons de croire que le refus de M. Schmidt Daegener provient d'un malentendu et suggère qu'on donne au Président et à M. Dupierreux l'autorisation d'entrer de nouveau en rapport avec lui. Comme membre roumain, il suggère le nom de M. Jean STERIADI, Conservateur du Musée Kalinderu.

La sous-Commission autorise la reprise des négociations avec M. Schmidt Daegener dans le sens proposé par M. Focillon, dont elle adopte aussi la proposition pour la nomination de M. Steriadi. Elle autorise également M. Dufour-Féronde et M. Oprescu à se mettre en rapport avec les autorités britanniques qualifiés au cours de leur prochain voyage à Londres.

M. DUPIERREUX déclare que l'organisation du Comité central des Amies des Musées a été retardée, parce qu'on a jugé préférable d'attendre que les associations locales soient constituées. Elles sont constituées en Roumanie, à Clermont-Ferrant <sup>(France)</sup> /, en Belgique et en voie de constitution dans d'autres pays notamment grâce à l'activité du Conseil international des femmes qui s'est occupé de cette question, dans sa dernière séance.



- 6 -

M. TOESCA pense que la tâche fondamentale de l'Office international des Musées doit être en premier lieu de susciter l'organisation de groupes nationaux pour s'occuper des questions relatives aux musées et en second lieu, de coordonner la tâche effectuée par ces groupes. Le Comité des Directeurs de l'Office, tout en étant pleinement qualifié pour désigner des experts, doit également se mettre en rapport avec les organisations nationales telles que les académies, les ministères des Beaux-Arts, etc.... dans les pays qui ont une importance prépondérante au point de vue artistique.

M. DUPIERREUX répond que l'Office est en correspondance avec les associations de conservateurs de Musées de divers pays et fait tout ce qui est en son pouvoir pour augmenter et fortifier ses relations à cet égard. Il est également d'avis que les pays les plus importants au point de vue des Beaux-Arts doivent être représentés dans les divers organismes constitués par l'Office. Telle a du reste été, depuis sa fondation, la préoccupation de l'Office.

Le PRESIDENT insiste sur l'importance des observations de M. Toesca.

#### ACCORD SUR LA CHALCOGRAPHIE ET LES EXPOSITIONS DE CHALCOGRAPHIE.

M. DUPIERREUX explique le but de l'accord sur la chalcographie en exécution duquel trois expositions de chalcographie ont eu lieu avec un très grand succès à Paris, Rome et Madrid. Il tient à signaler en particulier que le Ministre de l'Instruction publique espagnole, en inaugurant l'exposition de Madrid, a insisté tout spécialement sur le fait que, si pour des raisons



- 7 -

manifestées en leur temps l'Espagne avait cru devoir s'abstenir de certaines tâches politiques de la Société des Nations, elle n'en était pas moins restée fidèle aux oeuvres de caractère technique et humanitaire et notamment à la coopération intellectuelle. L'Office a été saisi de demandes tendant à l'organisation d'expositions semblables à Liège et à Bruxelles; une exposition identique aura lieu en septembre au Musée Rath de Genève. Le Gouvernement belge a décidé de créer une chalcographie et d'ajouter de son côté 100 estampes aux 300 autres. Il utilisera à cet effet un nombre considérable de planches du Musée Plantin qui sont <sup>en</sup> excellent état. Enfin, l'Office conclut un accord avec l'American Federation of Arts pour une exposition circulante dans les principales villes d'Amérique.

M. JELINEK espère qu'il sera possible d'organiser l'exposition à Prague.

Le PRESIDENT insiste sur l'importance du travail de M. Dupierreux et fait observer que l'exposition de chalcographie représente le premier résultat pratique du plan dressé par la Commission de Coopération Intellectuelle.

#### AUTRES TÂCHES DE L'OFFICE.

M. DUPIERREUX commente le rapport de l'Institut sur:

1°) la publication de la première liste de collections photographiques d'oeuvre d'art.

2°) le répertoire des musées.

3°) le bulletin de l'Office international - la revue Mousseion - dont le premier numéro, qui a été distribué, contient des renseignements sur l'organisation de l'Office. On espère que

ce bulletin constituera un lien entre les directeurs de musées.

4°) la question des dons et prêts aux musées.

PROCES-VERBAL DE LA SESSION.

LE SECRETAIRE déclare qu'en exécution d'une décision de l'Assemblée, les séances des sous-Commissions seront résumées non sous forme de procès-verbal mais sous forme d'un compte-rendu très bref destiné avant tout à servir de base au travail du rapporteur devant la commission plénière.

M. de REYNOLD espère qu'on donnera le plus de place possible dans les procès-verbaux aux points qui ont suscité des discussions.

La sous-Commission approuve les observations du Secrétaire.

-----



- 9 -

Deuxième séance,  
tenue à Genève le samedi 16 juillet 1927, à 15 h.

Président : M. DESTREE

Etaient présents : Tous les Membres ayant assisté à  
la séance précédente.

-----

Rapport de M. Focillon sur la réunion d'experts  
et de représentants des musées au sujet de l'Office International des  
Musées, les 14 et 15 janvier 1927.

M. FOCILLON expose les grandes lignes de son rapport (C.I.C.I./L.A./10), explique les résolutions prises par la réunion d'experts et les vœux exprimés par elle. M. Focillon faisant allusion au Congrès international des étudiants d'histoire de l'art réuni à Bruxelles, signale l'importance d'une pareille réunion, faite sous les auspices de la Société des Nations et permettant ainsi de faire naître dans des milieux jeunes et actifs un mouvement de sympathie en faveur de la Société des Nations. Il estime en outre qu'une pareille organisation a, entre autres, l'avantage de stimuler chez les jeunes chercheurs, les études d'art comparé. A cet égard, la publication d'un bulletin spécial de la Fédération pourrait permettre de donner un caractère systématique à la Bibliographie de cette science. M. Focillon insiste enfin sur les besoins de l'Office des Musées. Cette institution se trouve actuellement arrivée à une phase importante de son existence. Elle peut être appelée à prendre un développement considérable, mais si elle reste outillée comme elle l'est, elle ne peut songer à faire oeuvre utile, ses ressources en personnel étant insuffisantes.



- 10 -

M. de REYNOLD exprime à M. Focillon la gratitude de la Sous-Commission pour le rapport qu'il a présenté. Il a été frappé en particulier, par l'idée émise par M. Focillon de faire donner à l'Institut, des cours de muséographie; beaucoup sera ainsi fait pour asseoir l'autorité intellectuelle de l'Institut.

M. DUCHAIRE remercie également M. Focillon de ses excellentes suggestions, mais il ne pense pas qu'il soit possible de mettre en pratique toutes ses propositions, les ressources de l'Institut étant très limitées. Toutes les sections de l'Institut souffrent actuellement du même manque de personnel que l'office des musées.

M. DUPIERREUX remercie les orateurs précédents d'avoir bien voulu souligner les difficultés que le manque d'argent et de personnel accumulent autour de la Section. Elle continuera à faire le possible et dans les conditions financières actuelles voudrait s'efforcer de ne pas entreprendre trop de tâches nouvelles et de travailler plutôt en profondeur qu'en étendue. L'Office international des musées peut cependant étudier et chercher à exécuter quelques points: 1°) en ce qui concerne la coopération des musées de moulages, un accord pourrait être obtenu par une conférence d'experts dont l'esquisse du programme a été publiée dans le Museion; 2°) en ce qui concerne l'opportunité d'une unification des méthodes de catalogues. Cette question a été étudiée par M. Guiffrey. Une enquête a été menée auprès de nombreux conservateurs de musées et un dossier sur la question doit être également publié dans le Museion; 3°) une bibliographie de muséographie pourra être publiée dans un cahier; 4°) on pourrait établir un cahier étudiant l'organisation des musées en général; les petits musées en formation y trouveraient, traitées de façon pratique, toutes les questions intéressant leur organisation; 5°) en ce qui concerne le rôle social et éducatif des musées, M. Capart a exposé les méthodes



- 11 -

qu'il a étudiées et appliquées et il a été préconisé une conférence d'experts à laquelle un expert américain serait invité à exposer tout ce qui a été fait à cet égard aux Etats-Unis.

Ces propositions de conférences ont d'ailleurs été faites à la conférence d'experts du Comité de gestion de l'Office des musées. M. Dupierreux signale en passant que de divers côtés, l'Office a été invité à ne pas se préoccuper uniquement des musées des beaux-arts, mais à étendre son action à tous les musées et à envisager même la création de plusieurs sections à l'Office international des musées.

M. Dupierreux propose d'autre part, de donner l'hospitalité de l'Institut à l'association internationale d'étudiants d'histoire de l'art dont a parlé M. Focillon.

Mlle V. CARESCO estime que l'Institut doit se préoccuper de faire donner des cours sur l'art et la muséographie par des spécialistes. Elle propose, d'autre part, de faire suivre dans les catalogues, chaque titre, d'une petite notice relative, soit à l'auteur, soit au sujet de l'oeuvre d'art dont il est fait mention.

M. FOCILLON précise que le groupement des étudiants d'histoire de l'art est né à Paris d'une initiative d'étudiants associés par équipes de travail, et organisant des voyages fréquents pour étudier les monuments originaux. Ce groupement s'est étendu aux Universités de province, et en particulier à Lyon et Clermont. Groupés actuellement en fédération nationale, ces étudiants étendent maintenant leur activité à toute l'Europe, en commençant par la Belgique.

M. de REYNOLD est heureux de pouvoir faire part de ces renseignements aux étudiants suisses qui manifestent des tendances analogues.



- 12 -

Le SECRETAIRE précise que le groupe des étudiants d'histoire de l'art à Paris réunit des étudiants de nombreuses nations. Ils se sont mis en rapport avec des étudiants étrangers et le Secrétaire les a invités à se mettre en rapport avec la Confédération internationale des étudiants.

M. DUFIBREUX conclut que l'on peut envisager la formation d'un important groupement d'étudiants d'histoire de l'art ayant un caractère international.

M. de REYNOLD propose à la Sous-Commission de prendre une résolution dans ce sens, invitant la Section des relations artistiques à secondar, dans la mesure du possible, ce mouvement intéressant. Adopté.

Revenant à la question de l'Office des Musées, le PRESIDENT se demande si, vu les faibles ressources dont dispose l'Institut l'on peut exiger de cet Office d'accomplir un programme pour lequel il n'est pas suffisamment outillé. La question est à porter devant le Conseil d'administration. Mais comme il existe à l'Institut d'autres sections aussi peu avantagées, il faut s'attendre à des objections.

Le Président propose un texte de résolution qui est adopté sous la forme suivante :

"La Sous-Commission des Lettres et des Arts est heureuse de constater l'extension remarquable qu'à prise l'institution de l'Office international des musées, et après avoir entendu le rapport de M. Focillon,

estime,

"Qu'il est indispensable que la Section des Relations artistiques continue la publication de son Bulletin, y accueille les renseignements relatifs à la bibliographie des musées, aux divers aspects de la muséographie, ainsi qu'au rôle éducatif des musées.



- 13 -

"Signale que les divers points peuvent faire l'objet de cahiers spéciaux et peut-être aussi de conférences ou de cours faits par des personnalités autorisées, convoquées à Genève ou à Paris pour des réunions d'experts.

"Laisse au Comité de direction de l'Office le soin de compléter le Comité de Gestion et de le réunir pour l'examen des questions relatives à l'Office des Musées.

"Souhaite voir un Comité d'Experts poursuivre l'étude de la centralisation, de la présentation et de l'échange des moulages, fragments monumentaux, sculptures et médailles; et un autre Comité d'Experts poursuivre l'étude du rôle éducatif des musées, avec le concours d'un expert américain.

"Charge enfin l'Institut de suivre de très près le mouvement qui tend à créer une Fédération internationale des associations des étudiants d'histoire de l'art, et de l'appuyer au besoin."

"La Sous-Commission signale à la Commission internationale de Coopération intellectuelle et au Conseil d'Administration de l'Institut que, rien que pour l'extension normale de l'oeuvre si intéressante de l'Office des Musées, les ressources actuelles de la Section des Relations artistiques, en argent et en personnel, sont manifestement insuffisantes."

#### CHALCOGRAPHIE.

Le texte de résolution suivant est adopté :

"La Sous-Commission constate avec une très vive satisfaction le succès obtenu par la triple exposition des Chalcographies,

"Invite le Secrétaire à adresser des remerciements officiels aux diverses personnalités qui se sont associées à ce succès,

"Approuve les extensions prévues par l'Institut en ce qui concerne les Chalcographies (Genève, Bruxelles, Saragosse, Etats-Unis d'Amérique, etc.)"

#### QUESTIONS DIVERSES relatives à l'Office des Musées :

Le PRESIDENT estime que trois questions ont un lien commun, l'unification des catalogues, la muséographie et le rôle éducatif des musées. Toutes sont susceptibles d'une étude, de la publication d'un cahier et de faire l'objet de cours et de conférences.



Ce serait une erreur de faire de l'Institut une sur-université, mais on peut profiter de la présence de personnalités qualifiées pour leur demander de faire une conférence dans un cercle restreint, conférence qui pourra plus tard faire l'objet d'un cahier particulier.

#### QUESTIONS DIVERSES.

M. DUPILHREUX donne lecture d'une lettre du Directeur du Musée de la Monnaie de Paris proposant à la Commission d'étudier sous ses indications une série de médailles destinées à commémorer les grands faits de l'histoire de la Société des Nations et rappeler les grandes figures de l'époque actuelle.

M. FOCILLON estime qu'il serait intéressant de faire, sur le même modèle et dans les mêmes conditions que l'Exposition des Chalcographies, une exposition de médailles et de pièces dont les coins existent encore dans les hôtels des monnaies et susceptibles par conséquent, d'être frappées et mises en vente. Cette exposition facile et peu coûteuse à établir pourrait être une source de recettes.

Le PRESIDENT conclut de la discussion qu'il y a lieu de demander des précisions au directeur de la Monnaie de Paris sur le genre de médailles qu'il se propose de frapper.

#### RAPPORT DE L'INSTITUT SUR L'ACTIVITE DE LA SECTION DES ARTS DANS LE DOMAINE MUSICAL.

M. DUPIERREUX donne connaissance du rapport et signale les raisons pour lesquelles il n'a pas été possible de faire oeuvre importante cette année dans le domaine musical.



- 15 -

On a envisagé l'établissement d'une collection des programmes des concerts donnés dans la plupart des grands pays mais M. Dupierreux se demande s'il y a lieu de continuer à exécuter les résolutions de l'an dernier.

La question de la modification du diapason est très délicate, car, comme le fait remarquer le Secrétaire, du diapason dépendent tous les instruments musicaux d'un pays. L'unification entraînerait donc la modification au même moment de tous les instruments.

Le PRESIDENT estime que cette objection n'est pas définitive; l'adoption d'une mesure internationale unique est un progrès qui mérite quelques sacrifices. Mais, en raison des multiples charges de l'Institut, il faut éviter tout effort inutile et se borner à maintenir la question à l'ordre du jour, en attendant que l'on puisse la reprendre avec l'aide d'un spécialiste. La réunion des programmes est d'autre part une entreprise difficile et assez coûteuse, dont le résultat n'est peut-être pas d'un intérêt primordial. La Sous-Commission est donc d'accord pour réserver jusqu'à nouvel ordre toute action dans le domaine musical.



- 16 -

TROISIEME SEANCE,

tenue le 18 juillet 1927 à 10 heures .

Sous la présidence de M. DESTREE.

-----

Présents: tous les membres ayant assisté à la séance précédente.

-----

EXPOSITION DE PROJETS RELATIFS A LA NOUVELLE CONSTRUCTION POUR LE SECRETARIAT ET L'ASSEMBLEE.

Sur la proposition de M. Baud-Bovy, secondé par M. de Reynold, qui pensent que la Sous-Commission des arts et des lettres doit faire des suggestions qui pourraient être utiles au choix définitif du plan qu'on adoptera pour les nouveaux bâtiments du Secrétariat et de l'Assemblée, la Sous-Commission décide de visiter l'exposition des plans.

EXPOSITION DE CHALCOGRAPHIE A SARAGOSSE.

M. CASARES, au nom du Maire de Saragosse, invite les membres de la Sous-Commission à visiter l'exposition de chalcographie qui sera tenue dans cette ville en Octobre 1927.

Le PRESIDENT, au nom de la Sous-Commission, remercie M. Casares de cette invitation.

ANNUAIRE DES ARTS ET DES LETTRES.

M. BAUD-BOVY donne un compte-rendu du plan établi par M. Ganz et lui-même au sujet de l'Annuaire des arts et des lettres. D'après ce plan, cet annuaire doit être divisé en trois parties dont la première contient un résumé de l'organisation des Beaux-Arts dans tous les pays, une moyenne de cinq pages étant consa-



créées à chaque pays. La seconde partie - qui serait illustrée de 30 reproductions, dont quelques-unes en couleur - relaterait pour chaque pays tous les faits importants survenus dans le domaine des Beaux-Arts; découvertes, restaurations, achats, constructions de nouveaux édifices, expositions, ventes, etc. La troisième partie contiendrait des avis: expositions, ventes projetées, etc - une bibliographie générale, les index et les tables.

L'établissement d'un semblable Annuaire représenterait un travail considérable, en même temps qu'une importante mise de fonds. Comme cette entreprise pour être viable devrait être établie sur une base commerciale, M. Ganz, qui espère trouver des appuis dans différents pays, pense qu'elle ne pourrait être assumée par l'Institut, mais devrait se faire avec sa collaboration et sous son patronage.

M. LUCHAIRE fait observer que d'autres sous-Commissions et en particulier, la sous-Commission de bibliographie, discutent sur la publication d'annuaires qui traitent d'autres aspects de la coopération intellectuelle. Par conséquent, cette résolution, adoptée par la Sous-Commission des Lettres et des Arts doit être coordonnée avec les résolutions analogues adoptées par les autres sous-commissions.

La Sous-commission décide de faire une référence expresse au plan de M. Baud-Bovy dans son rapport à la Commission plénière. M. Baud-Bovy s'engage à communiquer par écrit son plan au Président.

#### PRESERVATION DES PAYSAGES.

M. DUPIERREUX explique le rapport. Il insiste sur le fait que la législation italienne à ce sujet est extrêmement



- 18 -

complète. La Sous-Commission desire-t-elle que l'Institut aborde l'étude de cette question ?

M. de REYNOLD insiste vivement pour qu'on examine cette question tout spécialement à deux points de vue, en premier lieu ce qu'on pourrait appeler le scandale des panneaux-réclame et en second lieu, l'établissement des parcs nationaux. L'Institut devrait commencer par réunir les législations relatives à cette question.

Mlle VAGARESCO appuie cette proposition.

Le PRESIDENT propose la résolution suivante :

La Sous-Commission estime qu'il y a lieu d'inscrire la question de la protection des beautés naturelles et du paysage au programme du Service juridique et de la Section des Relations artistiques. L'Institut est chargé de constituer un dossier sur cette question et de présenter sur ce point un rapport à la Sous-Commission dès que de l'examen d'ensemble paraîtront pouvoir se dégager des recommandations d'ordre international.

Cette résolution est adoptée.

M. FOCILLON propose la publication éventuelle d'une brochure sur les parcs nationaux,

Il est décidé, sur la proposition de M. de Reynold, d'inviter les Commissions nationales de chaque pays à envoyer des rapports à l'Institut sur les Parcs nationaux existant dans leur pays, en vue de la publication éventuelle d'une brochure sur cette question.



- 19 -

Il est également entendu qu'éventuellement, l'Institut publiera dans une autre brochure la collection des lois relatives à la protection du paysage.

CONCERTS POUR ENFANTS.

La Sous-Commission prend acte d'une lettre de M. Weingartner sur cette question ainsi que des observations de Mlle Vacaresco, sur les concerts donnés aux enfants dans les écoles élémentaires de Roumanie.

SUPPRESSION DE L'EXPOSITION PERMANENTE DE MINIATURES, AQUAR ELLES, PHOTOGRAPHIES, IMPRIMES, ETC.

M. DUPIERREUX donne lecture des résolutions adoptées à ce sujet par la Commission nationale française de Coopération intellectuelle, dont il a été déjà question à la première séance.

M. TOESCA donne certains renseignements sur la façon dont on conserve les imprimés dans les diverses bibliothèques d'Italie.

M. FOCILLON, tout en étant d'accord sur le principe de ces propositions, pense qu'il serait prématuré d'aborder cette question en ce moment.

Sur la proposition du Président, on décide de soumettre la question à l'Office international des musées.

PROBLEMES RELATIFS AU CINEMA.

M. FOCILLON pense que la Sous-Commission des Lettres et des Arts ne saurait se désintéresser du cinéma qui est, à l'heure actuelle, un moyen très puissant d'influencer les esprits.

Mlle VACARESCO et M. BAUD-BOVY appuient vivement cette opinion.



M. EUCHAIRE renvoie à la proposition du congrès sur le cinéma récemment tenu à Paris, aux termes de laquelle un office international de cinématographie scientifique, scolaire et d'éducation sociale, soit établi et fonctionne en liaison avec l'Institut international de Coopération intellectuelle. Cette proposition viendra devant la Commission plénière.

M. de REYNOLD insiste sur les dangers qu'offrirait toute initiative mal préparée ou trop vaste en matière de cinématographie. Il ne faut pas oublier, en effet, que le cinéma est avant tout une industrie, et qu'ensuite la politique y joue son rôle. Il sera bon d'éviter désormais les erreurs commises par le congrès international du cinéma, hospitalisé l'an dernier par l'Institut.

M. TOESCA est d'accord.

M. EUCHAIRE pense qu'il est indispensable que la Sous-Commission des Lettres et des Arts donne son avis sur le côté artistique du cinéma.

Mlle VACARESCO est d'accord. Elle pense qu'on devrait créer un Sous-Comité de quatre Membres, chargé d'étudier cet aspect de la question, tout spécialement en ce qui concerne la protection des chefs d'oeuvre et présenter un rapport à la prochaine session.

Sur la proposition du Président, la Sous-Commission décide de mentionner spécialement dans son rapport le côté artistique du cinématographe et de prier Mlle Vacaresco, MM. Focillon, Toesca et Baud-Bovy de présenter un rapport détaillé sur cette question à la prochaine session.

#### DROITS INTELLECTUELS.

La résolution proposée par le Président à la première séance est adoptée, en même temps que le texte suivant qui lui est ajouté :



- 21 -

Droit au respect ou droit moral.

"L'auteur conserve, malgré toute stipulation contraire, le droit de veiller à l'intégrité de son œuvre, et de s'opposer à toute transformation ou mutilation quelconque qui dénaturerait la façon dont il a voulu la présenter au public.

Le même droit appartient à tout citoyen et peut s'exercer même contre les ayants droit de l'auteur.

Il a pour sanction l'interdiction de maintenir ou de reproduire l'œuvre dénaturée et éventuellement des dommages intérêts soit au profit de l'auteur, soit au profit de la collectivité. "

En commentant ce nouveau texte, le Président ajoute que si les Gouvernements devaient trouver cette première résolution trop révolutionnaire, on pourrait la modifier à la Conférence de Rome.

EXPOSITION DE LA SCIENCE ET DE L'ART DE LA COULEUR.

M. THOMPSON qui a remplacé le Dr. Vernon Kellogg à la Sous-Commission des relations universitaires présente un mémoire au nom de la Commission nationale des Etats-Unis, mémoire qui a été envoyé à cet organisme par la Ligue des artistes qui a été récemment créée. Le plan de cette ligue est d'obtenir la coopération de tous les travailleurs intellectuels qui emploient la couleur dans leur travail, ce terme étant compris dans son sens le plus large: peintres, fabricants de vitraux, de tapisseries, physiologistes, physiciens, psychologues, médecins (à propos de l'emploi de la couleur dans des buts thérapeutiques), artisans chargés de l'éclairage et de la décoration de la scène, représentants des industries de matières colorantes, des imprimeries, de l'industrie des textiles, etc. On propose de tenir une exposition internationale de ces divers aspects de la couleur et d'organiser une exposition préliminaire à Noël/1927 dans la ville de Newark (New Jersey),



- 22 -

Sur la proposition de M. de Reynold, la Sous-Commission décide de demander à la Commission nationale de Coopération intellectuelle des Etats-Unis de présenter un rapport sur les résultats de l'exposition préliminaire de Newark et sur les moyens qu'on pourrait employer pour organiser une exposition internationale, sur les mêmes bases.

RAPPORT SUR LA TACHE DE LA SECTION DES RELATIONS LITTERAIRES.

M. de REYNOLD prend la présidence à la place de M. Destrée.

M. LUCHAIRE prie la Sous-Commission d'entendre M. Briod.

M. BRIOD commente son rapport. Il fait observer, au sujet du questionnaire sur l'état des traductions dans les divers pays, que la plupart des réponses ont été négatives.

La Sous-Commission adopte ce rapport.

Elle observe que, pour le moment, c'est uniquement le domaine de la traduction qui offre une tâche de caractère international.

Le reste de la discussion est ajourné à la prochaine séance.

-----



- 23 -

## QUATRIEME SEANCE.

tenue à Genève, le lundi 18 juillet 1927 à 3 h.

Président : M. de REYNOLD, remplaçant M. Destrée.

Présents : Tous les membres ayant assisté à la séance précédente, à l'exception de M. Destrée.

RAPPORT SUR LA REUNION D'EXPERTS CHARGES D'ETUDIER LA QUESTION  
DES TRADUCTIONS.

M. BRIOD soumet et commente le rapport de l'Institut. Les principaux points à noter sont les suivants :

Il n'existe pas d'organisation soit nationale, soit internationale, en matière de traduction. Les traducteurs n'ont aucune protection légale dans la majorité des pays. Il n'existe donc aucune bibliographie sur la traduction. Les inconvénients qui en résultent sont qu'il n'existe aucune espèce de garantie permettant de s'assurer qu'un traducteur est qualifié pour entreprendre cette tâche et que le traducteur, de son côté, n'est pas protégé contre les abus des éditeurs qui sont en mesure d'imposer leurs conditions. Un autre point qui présente une nécessité primordiale est l'établissement d'une liste de traducteurs dans chaque pays, laquelle pourrait être faite d'après les grandes lignes du "Kürschners Deutscher Literatur Kalender".

M. Briod rappelle qu'en juillet 1926, la Sous-Commission avait pris une résolution recommandant la création d'une association indépendante internationale ou académie de traduction. L'Institut avait donc soumis la question à un comité d'experts. Ces experts ont pris certaines décisions, résolutions et résolutions complémentaires, dont M. Briod donne lecture. Les résolutions



- 24 -

complémentaires sont destinées à montrer la façon dont la tâche pourrait être entreprise.

Le PRESIDENT insiste tout spécialement sur la nécessité d'aboutir à des résultats définitifs et concrets à la session actuelle. Sinon, le bénéfice de la tâche effectuée par l'Institut et le Comité d'experts pourrait être recueilli par d'autres. De même, le public s'attend à enregistrer des résultats formels de la tâche entreprise par la Société des Nations dans le domaine de la littérature.

M. GASARES fait observer qu'on devrait envoyer à la prochaine conférence de Rome l'alinéa d) des résolutions complémentaires.

M. LUCHAIRE promet que si la Sous-Commission le désire, les représentants de l'Institut soulèveront la question à la Conférence de Rome.

Le PRESIDENT suggère que la question des droits de traduction et de protection des oeuvres littéraires en matière de cinéma pourrait être incorporée dans la résolution prise à la séance précédente par la Sous-Commission.

La Sous-Commission est d'accord.

Le PRESIDENT ayant invité la Sous-Commission à discuter sur l'organisation et les fonctions de l'Office de traduction proposé par le Comité d'experts et la nomination par la Commission de Coopération Intellectuelle d'une Académie de Traducteurs, le Secrétaire fait observer que ce Comité a modifié la première conception de la Commission sur l'organisation d'une académie de traduction.



- 25 -

A sa Session de 1926, la Sous-Commission avait envisagé la possibilité non de fonder une académie, mais de coopérer avec une académie indépendante au cas où un tel organisme serait fondé. De leur côté, les experts recommandent la création d'un office attaché à l'Institut et conçu dans de si grandes proportions que son entretien serait une charge énorme pour l'Institut.

Le **PRESIDENT** confirme l'exactitude de cette remarque.

**M.BRIOD** déclare que le Comité d'experts, qui est un organisme purement consultatif, est arrivé à la conclusion qu'une institution internationale de traduction était indispensable tout spécialement dans le but de recevoir des suggestions sur l'ensemble de la question. La presse a témoigné un grand intérêt à cette question, et, d'une manière générale, a reconnu la nécessité d'une telle institution.

**M.CASARES** pense que dans l'état actuel des ressources de l'Institut, il serait impossible de fonder un nouvel office de traduction conçu dans ses grandes lignes d'après l'Office des Musées. Il suggère donc que la Sous-Commission prenne une résolution recommandant à l'Institut d'encourager la formation de groupes nationaux qui formeraient alors une fédération internationale de traduction pour maintenir un contact étroit avec l'Institut, tout en restant entièrement indépendante.

Le **SECRETARE**, après une étude approfondie des résolutions des experts, est arrivé à la conclusion qu'il serait dangereux que la Sous-Commission approuvât certaines de ces résolutions et plus spécialement celles qui portent sur les récompenses et les prix. Il faut demander ces résolutions avant de les soumettre à la Commission plénière.



- 26 -

Mlle. VAGARESCO, tout en approuvant la suggestion de M. Casares, pense qu'il pourrait y avoir certains obstacles à la formation d'une Fédération indépendante internationale par des organisations volontaires nationales; cette Fédération indépendante internationale n'en serait pas moins attachée, dans une certaine mesure à l'Institut. Elle pense également que les traducteurs pourraient être blessés du préambule de la résolution des experts où l'on parle de la nécessité d'ouvrir les yeux du public sur l'importance de la traduction et de rehausser ainsi la dignité du travail de traduction.

M. LUCHAIRE déclare que l'Institut acceptera avec grand plaisir la suggestion de M. Casares, et qui est conforme à la pratique qu'il suit. Si l'on adopte cette suggestion, l'Institut sera en mesure de voir, après deux ou trois ans, si un Office de traduction est nécessaire pour maintenir des relations entre l'Institut et les groupes nationaux. La création d'un Office en ce moment serait un fardeau trop lourd pour l'Institut.

M. ZALDUMBIDE demande de quelle façon l'on formera les groupes nationaux et quelles garanties ils pourront présenter sur la façon dont ils seront qualifiés pour sauvegarder la qualité des traductions.

M. CASARES fait observer qu'il appartiendra à l'Institut d'entrer en rapports avec les personnes ou organisations compétentes des divers pays.

Le SECRETAIRE suggère que dans l'intervalle on pourrait trouver, dans les résolutions des experts, certains matériaux sur lesquels l'Institut pourrait faire des recherches; c'est le cas, par exemple, de la question des traductions et des adaptations, avec une mention particulière au théâtre, de la traduction



- 27 -

des titres, de la standardisation ou de la transcription des noms propres.

En réponse à une question du Président, M.BRIOD décrit la constitution et les activités des P.E.N.-clubs. La valeur de leur travail varie d'un pays à l'autre et à leur récent congrès de Bruxelles les représentants de l'Institut sont arrivés à la conclusion que les P.E.N.-clubs n'offrent pas les garanties nécessaires. Cependant, à ce Congrès, un délégué américain a proposé la création d'un institut de traduction destiné plus spécialement à la commodité des éditeurs. Cette proposition sera présentée de nouveau au Congrès de l'an prochain.

M.JELINEK fait observer qu'au début l'idée des P.E.N.-clubs était de créer un contact personnel entre les écrivains. Le P.E.N. club tchécoslovaque s'est révélé comme étant de grande valeur, mais il est évident que la question de l'organisation internationale est tout à fait différente.

M.LUCHAIRE suggère que l'Institut pourrait coopérer avec les P.E.N.-clubs nationaux qui offrent les garanties nécessaires au point de vue confiance et compétence.

M.ZIMMERN déclare que le Délégué américain du Congrès des P.E.N.-clubs, qui avait fait la proposition relative à un Institut de traduction, sera à Genève le 20 juillet et, sans aucun doute, serait heureux de reprendre cette question avec les membres de la Commission de Coopération intellectuelle.

M.JELINEK fait observer que les Etats-Unis ne sont pas partie à la Convention de Berne.



- 28 -

M. TOLESA suggère que le Comité ou l'Institut entre officiellement en rapport au sujet de la fondation des comités nationaux avec les associations d'auteurs qui existent dans la plupart des pays.

Le PRÉSIDENT prend acte du fait que d'une manière générale la Sous-Commission est d'accord sur les propositions faites par M. Casares et lui demande de bien vouloir, en collaboration de M. Luchaire, présenter à la séance suivante une résolution tenant compte des diverses suggestions formulées par les membres de la Sous-Commission au cours de la discussion.

Il attire tout spécialement l'attention sur l'Annexe 2 du Rapport sur la tâche de la Section des Relations littéraires en 1926-1927, qui contient un mémoire de M. Diez-Canedo sur la collection des classiques d'Amérique latine.

M. ZALUMBINE n'a rien à ajouter au rapport très remarquable de M. Canedo, si ce n'est que peut-être on pourrait dans d'autres pays avoir avantage à suivre les méthodes qui s'y trouvent indiquées.

Le PRÉSIDENT suggère qu'en attendant l'organisation d'une Fédération internationale, l'Institut fasse des enquêtes préliminaires sur la possibilité d'utiliser les méthodes indiquées au memorandum de M. Canedo dans d'autres groupes de pays parlant la même langue et dont la littérature est insuffisamment connue.



- 29 -

QUATRIEME SESSION5ème séance tenue, le mardi 19 juillet 1927, à 10 h.Président : M. DESTREER,Présents : Tous les membres présents à la précédente séance.CREATION D'UN OFFICE INTERNATIONAL DE TRADUCTION.

La Sous-Commission adopte la résolution suivante, proposée par M. Casarès :

"La Sous-Commission a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport de l'Institut et des propositions des Experts. Elle estime que la création d'un Office international de Traduction pourra être utile le jour où dans chaque pays les personnalités les plus autorisées en matière de traduction se seront constituées en groupements nationaux. Elle souhaite que ces groupements soient constitués le plus tôt possible, et charge l'Institut, d'accord avec les Commissions nationales de Coopération intellectuelle ou les Associations professionnelles là où elles existent, d'encourager de tout son pouvoir leur formation. Elle estime que ces groupements doivent aussitôt se fédérer et former, par voie de délégation, un Comité international de la traduction, avec lequel l'Institut devrait entrer en contact régulier et auquel il pourrait offrir l'hospitalité. Elle désire qu'en même temps la Section des Relations littéraires continue, dans la mesure de ses moyens, à étudier, avec l'aide d'experts, les problèmes techniques énumérés par le Comité d'experts et à rendre aux intéressés les services reconnus désirables par ces mêmes experts. Elle signale en particulier les questions suivantes :

- 1) Traduction et adaptation, surtout dans le domaine théâtral;
- 2) les méthodes de la traduction;
- 3) la traduction des titres d'oeuvres;
- 4) l'unification de la transcription des noms propres.

En outre, la Section pourrait contribuer à établir des rapports entre auteurs, traducteurs et éditeurs et donner aux auteurs ou éditeurs en quête de traducteurs qualifiés des renseignements utiles."



- 30 -

PROBLEMES RELATIFS AU CINEMATOGRAPHE.

Il est entendu que les quatre membres de la Sous-Commission qui se sont chargés de soumettre un rapport sur cette question à la prochaine session devront s'occuper tout particulièrement de la protection et de la diffusion des chefs-d'oeuvre.

SECTION DES RELATIONS LITTERAIRES.

M. de REYNOLD estime : 1°) que le travail de la Section des relations littéraires devrait être étendu de manière à comprendre la littérature du passé, aussi bien que la littérature contemporaine; 2°) qu'en raison du développement croissant de l'Institut, la Sous-Commission des Lettres et des Arts devra, un jour ou l'autre, être subdivisée en deux sous-commissions, dont l'une s'occuperait des questions littéraires et l'autre des questions artistiques.

La Sous-Commission décide de prendre note des observations de M. de Reynold pour s'y reporter à l'avenir.

CONGRES DES ARTS POPULAIRES.

M. DUPIERREUX soumet le rapport de l'Institut (G.10.1927) en même temps que le programme du Congrès des Arts populaires, qui doit être tenu à Frague en 1928. En commentant son rapport ainsi que le programme il informe la Sous-Commission que des Comités spéciaux composés d'experts en matière d'arts et métiers populaires, ont été ou vont être incessamment fondés dans les pays suivants afin d'organiser le Congrès : Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Belgique et Congo, Bolivie, <sup>Brésil,</sup> Colombie, Costa-Rica, Cuba, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Paraguay, Pays-Bas, Perse, Pérou, Pologne, Saint-Domingue, Salvador, Suède, Suisse, Tchécoslovaquie, Uruguay, Vénézuéla.



- 31 -

D'autres sont en préparation en Angleterre, aux Etats-Unis, en France, en Italie.

La proposition est faite par le Comité tchèque que le Congrès ait lieu le 22 mai 1928 à Prague et qu'il dure quatre jours.

Les membres de la Sous-Commission échangent leurs vues au sujet : 1°) de la date du Congrès; 2°) de sa durée. Le résultat de cette discussion est que, sur la proposition de M. de Reynold, la Sous-Commission conclut : le Congrès doit avoir lieu non pas en mai, mais dans la première quinzaine d'octobre 1928 et doit durer environ une semaine.

M. CASARES soulève la question du caractère qu'auront les représentants des Gouvernements au Congrès.

M. DUPIERREUX fait valoir que le Comité d'organisation dans chaque pays pourra se mettre en rapport avec le Gouvernement pour veiller à ce qu'une personnalité spécialisée représente le pays au Congrès.

M. de REYNOLD dit que l'habitude des Gouvernements est d'envoyer des savants à un Congrès de ce genre. Toutefois, la Sous-Commission ne peut évidemment pas prendre de mesures pour s'assurer que ce sera bien le cas.

Le PRESIDENT soulève la question générale de l'invitation des Gouvernements au Congrès.

Après un bref échange de vues, il est décidé qu'un passage sera inséré dans le rapport de la Sous-Commission aux termes duquel l'invitation aux Gouvernements d'envoyer des représentants sera rédigée de la manière que l'Assemblée jugera préférable soit par le Secrétaire général, soit par l'intermédiaire du Gouvernement tchécoslovaque.



- 32 -

En ce qui concerne l'invitation des Gouvernements des Etats non membres de la Société, la Sous-Commission charge notamment l'Institut de continuer les négociations officieuses en cours avec l'Académie de Leningrad pour la Russie.

M. FOCILLON est d'avis que le Comité spécial de chaque pays ne groupe pas seulement des spécialistes de l'art du pays, mais des spécialistes de l'art populaire d'autres pays que le leur.

La Sous-Commission accepte les propositions de  
M. Focillon.

M. BAUD-BOVY, en félicitant l'Institut et le Comité d'organisation responsable du programme, espère que les Comités d'organisation dans chaque pays enverront promptement leur réponse à la demande de l'Institut qui désire que soit soumise une liste de questions devant être inscrites à l'ordre du jour du Congrès.

La Sous-Commission accepte la proposition de  
M. Baud-Bovy.

Le PRESIDENT, en remerciant M. Baud-Bovy de ses observations au sujet du Comité d'organisation, rend tout spécialement hommage à M. Dupierreux et à M. Jelinek.

En réponse à une question de M. Jelinek, il déclare que les langues officielles du Congrès seront l'anglais et le français, mais que tout délégué désirant parler dans une autre langue peut le faire pourvu qu'il fournisse son propre interprète.



LIEU DE L'EXPOSITION INTERNATIONALE DES ARTS POPULAIRES.

Lecture est donnée des lettres d'invitation reçues des villes de Berne et d'Anvers.

M. de REYNOLD, en commentant l'invitation officielle envoyée par la Ville de Berne à la Société des Nations, fait remarquer que la Suisse est tout à fait désintéressée en la matière. Si une ville autre que Berne est choisie, il peut assurer la Sous-Commission que la Suisse continuera de faire tout ce qu'elle peut pour aider au succès de l'exposition sans la moindre arrière-pensée.

La Sous-Commission, qui décide en principe à l'unanimité que l'exposition doit avoir lieu, discute la question de savoir si elle doit être tenue directement sous les auspices de la Société, ou si l'on doit seulement demander à la Société des Nations de l'encourager et de coopérer avec elle de toutes manières utiles, à l'exclusion cependant de son patronage direct.

Le PRESIDENT croit qu'il serait parfaitement possible de donner une réponse favorable à la demande de la ville de Berne et de l'assurer que la Société coopérera autant qu'elle le pourra.

Le SECRETAIRE fait observer que la Société ne peut pas donner son patronage officiel à l'exposition. Il est convaincu qu'elle fera tout ce qui dépendra d'elle pour donner sa coopération, mais un patronage officiel est impossible.

M. de REYNOLD suggère que, en cette matière, la Société pourrait peut-être se montrer un peu moins stricte, car la ville de Berne est prête à créer un fonds de garantie qui s'élèverait à une somme d'au moins 10.000.000 de francs suisses.



- 34 -

Tout ce qu'on demande à la Société de faire, c'est d'exprimer sa satisfaction de l'initiative prise par la ville de Berne et son espoir que l'exposition réussira, et il n'est certainement pas question de faire appel à la responsabilité financière de la Société.

M. FOCILLON croit que la Sous-Commission doit demander le patronage formel de la Société pour l'exposition. La Société a besoin d'une propagande énergique et, à cet égard, une pareille exposition aurait une remarquable efficacité.

M. CASARES et Melle VACARESCO appuient chaudement la suggestion de M. Focillon.

La Sous-Commission décide de faire à l'Assemblée une recommandation conforme aux grandes lignes suggérées par M. de Reynold.

En ce qui concerne le choix du lieu, le PRESIDENT soumet les explications relatives à l'exposition de Folklore et d'Art national flamands qui doit être tenue à Anvers en 1930 et qui peut, jusqu'à un certain point, servir d'exposition préparatoire en vue de l'exposition international des arts populaires. Etant donné l'exposition d'Anvers, dont la date ne peut pas être renvoyée, car elle doit se tenir à l'occasion de la célébration du centenaire de l'indépendance de la Belgique, on devrait choisir une autre date, 1931 ou 1932, par exemple, comme date de l'exposition internationale, et, au cas où la ville de Berne serait désignée, il conviendrait que cette ville prenne bien note de la chose.

M. de REYNOLD dit que l'affaire sera soumise à l'attention des autorités de la ville de Berne et, qu'en ce qui le concerne, il prendra toutes mesures utiles pour que l'exposition internationale soit renvoyée à 1931 ou 1932.



Le PRESIDENT pour résumer la discussion sur le Congrès et sur l'exposition des arts populaires, propose la résolution suivante qui est adoptée :

"La Sous-Commission,

"après avoir entendu le rapport de l'Institut sur ce qui a été fait à ce jour pour la préparation du Congrès des Arts populaires, approuve ces diverses mesures et remercie le Gouvernement tchécoslovaque de son invitation à Prague;

"Croit néanmoins utile de retarder le Congrès du printemps de 1928 au début d'octobre 1928;

"Souhaite que l'Assemblée de la Société des Nations veuille bien demander aux divers Gouvernements de désigner sans retard les personnalités qu'ils seraient éventuellement disposés à envoyer à Prague pour les représenter au Congrès".

## II.

"La Sous-Commission saisie de l'offre de la Ville de Berne relative à l'organisation d'une exposition internationale des arts populaires a été heureuse de rendre hommage à cette initiative et la recommande à l'attention bienveillante et active de l'Assemblée de la Société des Nations."

### RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION A LA COMMISSION PLENIERE.

La Sous-Commission nomme à l'unanimité, comme rapporteur  
le Président M. Pestrée.

M. LESTREE donne lecture du projet de rapport qui est approuvé.

### PLAN DES NOUVELLES CONSTRUCTIONS.

M. BAUD-BOVY soumet la résolution suivante :

" La Sous-Commission des Arts et des Lettres, après avoir pris connaissance des projets primés dans le concours pour le Palais de la Société des Nations, se permet de souhaiter que l'Assemblée, chargée d'achever la tâche préparée par le Jury, demande au projet qu'elle désignera, d'être d'après le vœu même du programme en harmonie avec le site, ce qui suppose :



- 36 -

a) que l'édifice soit axé selon le promontoire qui constitue la partie nord de la propriété Barton;

b) qu'il ménage dans toute la mesure possible les magnifiques ombrages qui ornent la rive;

c) qu'il corresponde aux mouvements généraux du paysage et ne rompe pas le rythme des belles lignes horizontales que font le Jura, la côte et le lac;

d) qu'il puisse enfin, en développant ses annexes du côté de la propriété Barton, se lier sans heurt à la masse du bâtiment du Bureau International du Travail".

Le SECRETAIRE fait remarquer qu'il ne peut sans doute y avoir aucune objection à la première partie, qui est la plus générale, mais qu'il est dangereux d'entrer dans des détails comme ceux que l'on trouve dans la seconde partie de la résolution. Il croit imprudent de prendre une résolution de telle nature, notamment sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour de la Sous-Commission.

Après un bref échange de vues, la résolution est adoptée.

#### CLOTURE DE LA SESSION.

Sur la proposition de M. de Reynold, la Sous-Commission vote à l'unanimité des remerciements au Président pour la manière dont il a dirigé les débats.

Le PRESIDENT, en remerciant les membres, rend un hommage tout spécial au travail de l'Institut international qui n'a pas ménagé sa peine et a donné pleinement satisfaction.